Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-62_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 62_2026

Objet : Rénovation de l'école Jean-Moulin. Demande de subvention au Département.

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Le Département avait stoppé depuis l'année dernière ses aides aux collectivités, dans le cadre de son Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Au mois de mai, le Département a prévenu les communes que son dispositif d'accompagnement financier serait relancé à compter du 1er juillet 2026 et jusqu'au 15 octobre 2026. Les communes peuvent bénéficier d'une aide pour les projets d'investissements d'équipement ou d'aménagement public d'intérêt général. La dépense subventionnable est plafonnée à 350.000 €HT et le taux d'intervention à Langonnet est de 35%.

Aussi, il est proposé de solliciter un financement départemental dans le cadre de la rénovation de l'école.

Pour rappel, le département finance les projets avant le démarrage des travaux. Aussi, il est proposé de solliciter le département, afin qu'il accompagne la commune les tranches 3 et 4 de la rénovation de l'école, soit la renaturation de la cour et le bâtiment C, qui démarreront en juillet et octobre 2026.

Le montant des tranches 3 & 4 est estimé à 589.613,13 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, 19 voix pour, de :
- solliciter auprès du Département un financement à hauteur de 35% des dépenses maximum.
- d'autoriser le Maire à signer & déposer la demande de subvention et tous les documents y afférent.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-62_2026-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
56630 (Morbihan)